#### POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

#### SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2015

#### RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2015

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 11 Avril 2013 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, comprenant le bilan au 30 septembre 2015, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 61.107.135 dinars et une somme distribuable de la période allant du 1<sup>er</sup> Juillet 2015 au 30 Septembre 2015 de 564.056 dinars.

#### Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

#### Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

#### Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2015 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **Observations**

Au 30 Septembre 2015, la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT n'a pas constaté parmi ses produits un montant de 1 092 Dinars relatif aux AGIOS créditeurs du compte courant bancaire ouvert auprès de la banque de l'habitat et relatif à la période allant du 1<sup>er</sup> Juillet 2015 au 30 Septembre 2015. En effet, ces AGIOS créditeurs, ont été comptabilisés à tord dans un compte de passif « SOMMES A L'ENCAISSEMENT » qui vient en déduction des disponibilités.

En conséquence, la Valeur liquidative sur la base de laquelle ont été effectuées les opérations de rachats et de souscription le Jeudi 1<sup>er</sup> Octobre 2015 était de 102,956. Cette Valeur liquidative est minorée de 0,002 Dinars par rapport à la Valeur Liquidative exacte figurant dans ces états financiers ci-joints.

#### Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

De cette appréciation, il ressort que la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT a employé 13,65% de son actif en titres émis ou garantis par la Banque de l'Habitat. Cette proportion est en dessus du seuil maximum fixé à 10% par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Nous n'avons pas pu vérifier la conformité de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en raison de l'indisponibilité d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs.

En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.

Tunis, le 29 Octobre 2015 Le Commissaire Aux Comptes : Samir Labidi

# BILAN au 30 Septembre 2015

(Unité : 1000 TND)

<u>ACTIF</u>	Notes	30/09/2015	30/09/2014	31/12/2014
AC 1 - Portefeuille – titres	3-1	38 023,311	39 728,803	40 488,241
<ul><li>a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés</li><li>b - Obligations et Valeurs assimilées</li><li>c - Autres Valeurs</li></ul>		2 393,074 35 630,237 -	2 848,343 36 880,460	2 665,289 37 822,952
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités a - Placement monétaires b - Disponibilités	3-3 3-11	<b>23 083,824</b> 10 985,286 12 098,538	<b>5 257,831</b> 4 581,402 676,429	<b>13 963,952</b> 9 442,097 4 521,855
AC 3 - Créances d'exploitation AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF PASSIF		61 107,135	44 986,634	54 452,193
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	125,362	95,122	103,128
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	13,158	31,722	6,764
TOTAL PASSIF		138,520	126,844	109,892
ACTIF NET				
CP 1 –Capital	3-5	59 195,249	43 621,466	52 401,787
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	1 773,366	1 238,324	1 940,514
a - Sommes distrib.des exercices antérieurs		0,473	0,406	0,487
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 772,893	1 237,918	1 940,027
ACTIF NET		60 968,615	44 859,790	54 342,301
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		61 107,135	44 986,634	54 452,193

# **ETAT DE RESULTAT**

# Période allant du 1er Janvier au 30 septembre 2015

(Unité: 1000 TND)

	Notes	Période du 01/07/2015 Au 30/09/2015	Période du 01/01/2015 Au 30/09/2015	Période du 01/07/2014 Au 30/09/2014	Période du 01/01/2014 Au 30/09/2014	Période du 01/01/2014 Au 31/12/2014
PR 1 - Revenus du portefeuille –	3-2	421,617	1 381,445	435,556	1 368,231	1 799,082
titres a - Dividendes	J-Z	421,017	110,245	433,330	52,310	52,310
b - Revenus des obligations et		421,617	1 271,200	125 556		1 746,772
valeurs assimilés		421,017	1 27 1,200	435,556	1 315,921	1740,772
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-	-
PR 2 - Revenus des placements monétaires	3-4	259,501	685,271	64,889	197,890	289,814
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		681,118	2 066,716	500,445	1 566,121	2 088,896
CH 1 - Charges de gestion des placements	3-9	125,362	360,379	95,122	284,269	387,396
REVENU NET DES PLACEMENTS		555,756	1 706,337	405,323	1 281,852	1 701,500
PR 3 - Autres produits CH 2 - Autres charges	3-10	- 22,827	- 65,774	- 18,274	- 54,517	- 71,387
RESULTAT D'EXPLOITATION		532,929	1 640,563	387,049	1 227,335	1 630,113
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		31,127	132,330	-18,502	10,583	309,914
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		564,056	1 772,893	368,547	1 237,918	1 940,027
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation )		- 31,127	- 132,330	18,502	-10,583	-309,914
<ul><li>Variation des +/- values potentielles sur titres</li></ul>		31,462	- 23,449	31,136	- 6,078	18,836
* +/- values réalisées sur cession des titres		- 8,410	- 8,410	- 8,351	9,498	11,196
* Frais de négociation de titres		- 	1-609-704	400-024	1 220 755	1 660 445-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		555,981 	1 608,704	409,834	1 230,755	1 660,145

# ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01<sup>er</sup> Janvier au 30 Septembre 2015

(Unité: 1000 TND)

	<i>Période du</i> 01/07/2015	<i>Période du</i> 01/01/2015	Période du 01/07/2014	<i>Période du</i> 01/01/2014	<i>Période du</i> 01/01/2014
	Au	Au	Au	Au	Au
AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant	30/09/2015	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2014	31/12/2014
des opérations d'exploitation					
a - Résultat d'exploitation	532,929	1 640,563	387,049	1 227,335	1 630,113
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	31,462	-23,449	31,136	-6,078	18,836
c - +/- values réalisées sur cession de titres	- 8,410	-8,410	-8,351	9,498	11,196
d - Frais de négociation de titres	-	_	-	-	-
AN 2 - Distribution des dividendes	-	2 055,743	-	1 547,111	1 547,111
AN 3 -Transaction sur le capital		ŕ		ŕ	ŕ
a – Souscriptions	7 078,908	20 728,768	1 374,645	5 669,146	16 261,141
* Capital	6 909,800	20 110,200	1 341,300	5 516,300	15 759,600
* Régularisation des sommes non distrib	- 4,006	-3,757	-0,805	-3,327	-3,518
* Régularisations des sommes distrib	173,114	622,325	34,150	156,173	505,059
* Droits d'entré	-	-	-	-	-
b – Rachats	6 503,268	13 655,415	2 460,324	4 978,033	6 516,906
* Capital	6 365,700	13 285,700	2 409,600	4 837,400	6 326,900
* Régularisation des sommes non distrib	- 4,415	- 4,578	-1,938	-2,674	- 2,774
* Régularisation des sommes distrib	141,983	374,293	52,662	143,307	192,780
* Droits de sortie	-	-	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 131,621	6 626,314	-675,845	374,757	9 857,269
AN 4 - Actif Net					
a - En début de période	59 836,994	54 342,301	45 535,635	44 485,032	44 485,032
b - En fin de période	60 968,615	60 968,615	44 859,790	44 859,790	54 342,301
AN 5 - Nombre d'actions					
<ul><li>a - En début de période (mille actions)</li></ul>	586,729	523,925	447,070	429,598	429,598
b - En fin de période	592,170	592,170	436,387	436,387	523,925
(mille actions)  VALEUR LIQUIDATIVE DEBUT DE	404.0		404.050		
PERIODE	101,98	84 103,722	101,853	103,550	103,550
(EN DINAR)					
VALEUR LIQUIDATIVE FIN DE PERIODE (EN DINAR)	102,9	58 102,958	102,798	102,798	103,722
TAUX DE RENDEMENT	0,95	% 2,83%	0,93%	2,75%	3,64%

#### NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 30/09/2015 (Unité Dinars)

#### 1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers trimestriels arrêtés au **30/09/2015** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### 2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont comptabilisées en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment ou le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admises et non admises à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition, de transaction ou de cotation à un prix différent. Ils sont évalués à la valeur de marché lorsqu'ils ont fait l'objet de transaction ou de cotation à une date récente.

Les placements en Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté du montant de l'amortissement de la décote ou de la prime jusqu'à l'échéance.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### 2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparait également comme composante du résultat net de la période.

## 3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

## 3 - 1 Note sur le portefeuille - titre

Le solde de ce poste s'élève au **30-09-2015** à **38.023.311** Dinars. L'état du portefeuille titre se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre De titres	Coût D'acquisiti on	Valeur au 30-09-2015	% Actif	% Actif	Note / Garantie
Titres émis par le Trésor	14.200	14.200.000	14.652.797	23,98%	24,03%	
BTA 5,5% octobre 2018	5.000	5.000.000	5.140.354	8,41%	8,43%	
BTA 5,50% mars 2019	9.200	9.200.000	9.512.443	15,57%	15,60%	
Titres émis par des sociétés	296.000	20.463.328	20.977.440	34,33%	34,41%	
Amen bank 2011-1	20.000	1.200.000	1.200.800	1,97%	1,97%	
AMEN BANK SUB 2009 (A)	5.000	299.900	299.936	0,49%	0,49%	
EO ATL 2013-1	20.000	2.000.000	2.048.289	3,35%	3,36%	BBB
EO ATL 2013-2	5.000	500.000	525.249	0,86%	0,86%	BBB
ATTIJARI BANK 2010	13.000	557.128	574.596	0,94%	0,94%	
BH 2009	5.000	384.500	396.738	0,65%	0,65%	BBB-
BH 2013-1 FIXE 6.8%	10.000	714.000	724.109	1,18%	1,19%	BBB-
BH 2013-1VAR TMM+1.8%	10.000	714.000	723.870	1,18%	1,19%	BBB-
CHO 2009	2.000	125.000	129.383	0,21%	0,21%	BIAT
CIL 2010 - 2	20.000	400.000	415.645	0,68%	0,68%	BBB-
MEUBLATEX INDUSTRIES 2010 (A)	4.000	160.000	162.984	0,27%	0,27%	A.BANK
STB 2010-1 (B)	10.000	666.500	681.325	1,11%	1,12%	
STB sub 2011	30.000	1.713.900	1.770.499	2,90%	2,90%	
TUNISIE LEASING 2010-2	10.000	200.000	207.493	0,34%	0,34%	BBB+
TUNISIE LEASING 2012-2	20.000	1.200.000	1.242.916	2,03%	2,04%	BBB+
EO MODERN LEASING 2012	25.000	2.500.000	2.580.137	4,22%	4,23%	.BBB
UIB 2011-1 catégorie B	20.000	1.600.000	1.607.932	2,63%	2,64%	
EO UIB 2012-1	20.000	1.428.400	1.480.470	2,42%	2,43%	
AIL 2013-1	15.000	900.000	916.938	1,50%	1,50%	A+
UBCI 2013-1	10.000	1.000.000	1.018.282	1,67%	1,67%	
CIL 2014/2	5.000	500.000	520.322	0,85%	0,85%	BBB-
TUNISIE FACTORING 2014-1	10.000	1.000.000	1.043.143	1,71%	1,71%	BBB
Hannibal Lease 2015-1	2.000	200.000	205.199	0,34%	0,34%	BB
Hannibal lease subordonné 2015- 1	5.000	500.000	501.185	0,82%	0,82%	В
OPCVM	23.521	2.395.255	2.393.074	3,92%	3,93%	
SICAV BH OBLIGATAIRE	23.521	2.395.255	2.393.074	3,92%	3,93%	-
Total du portefeuille-titres		37.058.583	38.023.311	62,22%	62,37%	

La valeur des BTA au 30/09/2015 inclus le reliquat de la décote à amortir pour une valeur de 13.182 Dinars.

Les sorties du portefeuille-titres qui ont été enregistrées pendant la période allant du **01-07-2015** au **30-09-2015**, concernent les remboursements des obligations de société échues et qui s'élèvent à un total de **433.350** Dinars.

#### 3-2. Note sur les revenus du portefeuille titres:

Les revenus du portefeuille titres totalisent **421.617 DT** pour la période allant du **01-07-2015** au **30-09-2015**, et se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/07/2015 au 30/09/2015	Du 01/01/2015 au 30/09/2015	Du 01/07/2014 au 30/09/2014	Du 01/01/2014 au 30/09/2014	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Revenus des BTA	157.484	467. 316	157.484	465.098	621.978
Revenues des OPCVM	-	110. 245	-	52.310	52.310
Revenus des obligations	264.133	803. 884	278.073	850.823	1.124.794
Total	421.617	1.381.445	435.556	1.368.231	1.799.082

#### 3-3 Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2015 à 10.985.286 DT se détaillant comme suit:

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 30/09/2015	% actif	Emetteur
CD250815/141015UNION FACTORING	1.983.505	1.995.711	3,27%	UNION DE FACTORING
CD270815/261015ML	2.476.285	2.490.119	4,08%	MODERN LEASING
CD210915/011015BH	3.495.768	3.500.000	5,73%	ВН
CD220915/021015BH	1.498.186	1.499.819	2,45%	BH
CD230915/031015BH	1.498.186	1.499.637	2,45%	ВН
Total	10.951.930	10.985.286	17,98%	

#### 3-4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste totalise pour la période allant du **01-07-2015** au **30-09-2015** un montant de **259.501** DT et représente le montant des intérêts courus les certificats de dépôt et les placements à terme :

Désignation	Du 01/07/2015 au 30/09/2015	Du 01/01/2015 au 30/09/2015	Du 01/07/2014 au 30/09/2014	Du 01/01/2014 au 30/09/2014	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Intérêts des placements à termes	74.366	108.743	-	5.157	6.147
Intérêts des billets de trésoreries	-	166.579	55.751	159.349	222.035
Intérêts des certificats de dépôts	185.135	409.949	9.138	33.383	61.632
Total	259.501	685.271	64.889	197.890	289.814

## 3-5 Note sur le capital:

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2015 au 30-09-2015 ainsi que les mouvements sur le capital au cours la période comparative allant du 01-01-2014 au 30-09-2014 se détaillent ainsi :

Libellé	2015	2014
Capital initial au 1er Janvier		
Montant	52.401.787	42.939.799
Nombre d'actions	523.925	429.598
Nombre d'actionnaires	663	714
Souscriptions réalisées		
Montant (nominal)	20.110.200	5.516.300
Régul des sommes non distribuables	-3.757	-3.327
Nombre d'actions émises	201.102	55.163
Rachats effectués		
Montant (nominal)	13.285.700	4.837.400
Régul des sommes non distribuables	-4.578	-2.674
Nombre d'actions rachetées	132.857	48.374
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-23.449	-6.078
Plus ou moins values réalisés sur cession de titres	-8.410	9.498
Frais de négociation de titres	-	-
Capital au 30 Septembre		
Montant	59.195.249	43.621.466
Nombre d'actions	592.170	436.387
Nombre d'actionnaires	625	671

#### 3-6 Sommes distribuables:

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice encours et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachats. Le solde de ce poste se détaille au **30-09-2015** comme sui :

Désignation	Résultat d'exploitation	Régularisation	Somme distribuable
Sommes distribuables exercice antérieur (Report à nouveau)	419	55	473
Sommes distribuables exercice en cours	1.640.563	132.330	1.772.893
Total	1.640.982	132.385	1.773.366

#### 3-7 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2015 à 125.362 DT et se détaille comme suit:

Désignation	30/09/2015	30/09/2014	31/12/2014
Rémunération du gestionnaire à payer	22.123	16.786	18.199
Rémunération du distributeur à payer	103.239	78.336	84.929
Total	125.362	95.122	103.128

#### 3-8 Autres créditeurs divers:

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2015 à 13.158 DT et se détaille comme suit:

Désignation	30/09/2015	30/09/2014	31/12/2014
Etat retenues à la source	336	13.626	84
Honoraires du commissaire aux comptes	10.681	14.168	1.680
Redevances CMF à régler	4.915	3.662	4.621
Autres charges AGO amortis	* - 3.301	** - 569	-
TCL à payer	527	835	380
Total	13.158	31.722	6.764

<sup>\*</sup> L'abonnement des charges d'AGO au 30/09/2015 fait ressortir un solde de 2 430 Dinars. Les frais réellement engagés au 30/09/2015 sont de l'ordre de 5 731 Dinars.

Le solde créditeur correspond aux frais réellement alloués non encore constatés parmi les charges.

#### 3-9 Charge de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur calculées conformément aux dispositions des conventions conclues par la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ».

La gestion de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » est confiée à l'établissement gestionnaire BH INVEST (ex SIFIB BH) Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.

La banque de l'Habitat assure les fonctions de dépositaire pour la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la banque de l'Habitat perçoit une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire.

L'Office Nationale des Postes est désigné distributeur de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT ». Il est tenu d'assurer l'encaissement des montants des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des montants des rachats aux actionnaires sortants. Le distributeur perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.

<sup>\*\*</sup> Il s'agit d'une régularisation suite à une réestimation des charges de l'AGO.

Le solde de ce poste s'élève pour la période du **01-07-2015** au **30-09-2015** à **125.362 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/07/2015 au 30/09/2015	Du 01/01/2015 au 30/09/2015	Du 01/07/2014 au 30/09/2014	Du 01/01/2014 au 30/09/2014	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Rémunération du gestionnaire	22.123	63.596	16.786	50.165	68.364
Rémunération du distributeur	103.239	296.783	78.336	234.104	319.032
Total	125.362	360.379	95.122	284.269	387.396

#### 3-10 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, la T C L ainsi que l'impôt et taxes et versements assimilés Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01-07-2015 au 30-09-2015 à 22.827 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/07/2015 au 30/09/2015	Du 01/01/2015 au 30/09/2015	Du 01/07/2014 au 30/09/2014	Du 01/01/2014 au 30/09/2014	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Redevances CMF	14.748	42.398	11.191	33.443	45.576
Honoraires du commissaire aux comptes	5.722	15.720	4.743	13.580	16.055
Autres charges AGO amortis	970	2.430	1.284	3.572	4.442
TCL	1.382	5.221	1.054	3.898	5.090
Autres charges	5	5	2	24	224
Total	22.827	65.774	18.274	54.517	71.387

## 3-11. Disponibilités:

Ce poste enregistre les placements à termes, les dépôts à vue au niveau du compte courant, ainsi que les sommes à l'encaissement. Le solde de ce poste s'élève au **30-09-2015** à **12.098.538 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2015	30/09/2014	31/12/2014
Dépôts à vue	4.569.566	676.429	4.521.855
Placements à terme	7.528.972	-	-
Total	12. 098.538	676.429	4.521.855